



RAPPORT DE LA

## Commission ad hoc (CoAH)

CHARGÉE D'Étudier LE/LA

## PR 41-2024 Adoption de la Vision territoriale transfrontalière 2050 du Grand Genève

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le 22.08.2024 à Nyon au bureau de Région de Nyon afin d'étudier l'objet cité en titre en présence de Christine Girod, membre du Comité de direction, Thierry Maeder, Chef de projet vaudois du Grand Genève et Boris Mury, Secrétaire général, qu'elle remercie de leur disponibilité. Les membres de la commission ad hoc présents à cette séance étaient Yves Creteigny, Heidi Herczog, Mario-Charles Pertusio, Jacques Tschudin et Evelyne Vogel.

### Contexte

La déclaration commune pour l'aménagement équilibré de l'agglomération est le résultat d'une démarche commencée en 2022. Ce document n'est pas contraignant mais nécessaire pour orienter les futures planifications des différents dispositifs de développement au niveau des interventions sur le territoire, les prévisions en matière d'infrastructures ou environnemental. Cette vision constitue également une base indispensable pour être éligible aux mécanismes financiers fédéraux lié au développement des agglomérations.

L'aspect pris en compte dans cette vision est celui du maintien du vivant, aussi bien dans les milieux forestiers, agricoles, urbains et aquatiques. Inscrit dans cette vision territoriale transfrontalière, cet axe important ne sera ainsi pas considéré comme un axe alibi, puisque le but est de garantir les conditions et la qualité de vie des habitants dont la croissance est estimée à 28,34 % d'ici 2050 (selon les projections démographiques, scénario moyen, de l'OST).

### Action proposée

Bien qu'on puisse regretter la prépondérance de participants issue du domaine de l'urbanisme et la faible mobilisation des acteurs économiques, la Vision Territoriale Transfrontalière 2050 a le mérite ;

- d'avoir été conçu par les participants issues du territoire et non d'être imposé par les diverses administrations ;
- de servir de fil conducteur commun pour le développement futur de la région transfrontalière au-delà de la complexité et diversité des systèmes de gestion institutionnels qui caractérise une agglomération dont le bassin de vie est à cheval sur deux pays et deux cantons ;
- d'être un instrument (de planification) vivant.

La Vision Territoriale Transfrontalière 2050 repose sur une base stratégique et non sur une base politique, elle n'est donc à ce stade pas contraignante mais a pour but ;

- de prendre soin du territoire ;
- d'améliorer ce qui existe ;
- d'assurer la cohérence des mesures proposées et faciliter les cofinancements fédéraux possibles.

## Bénéfice pour la Région de Nyon

Quelques soient les futurs projets à développer, ceux-ci doivent être intégrés dans un concept définitif et cohérent des futurs Projets d'Agglomération (PA5, PA6, PA7) afin d'obtenir les financements nécessaires pour leur réalisation. Pour être éligibles, les projets doivent correspondre à des critères stricts quant à la qualité et la documentation des dossiers de présentation. Un important travail en amont est donc nécessaire et doit correspondre aux besoins exprimés dans une conception telle que la Vision territoriale transfrontalière 2050.

Les membres de la commission ad hoc se posent la question de savoir si les milieux économiques pourraient être consultés dans cette réflexion globale de la Vision territoriale transfrontalière.

## Conclusion

Par l'adoption de ce document stratégique, le Conseil intercommunal permettra à Région de Nyon de poursuivre sa collaboration avec les partenaires de l'agglomération du Grand Genève afin d'anticiper au mieux les défis à venir.

## Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Commission ad hoc recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis 41-2024 du Comité de direction et de prendre les décisions suivantes :

1. d'accepter le préavis du Comité de direction 41-2024 relatif à l'adoption de la Vision territoriale transfrontalière 2050 du Grand Genève
2. d'adopter la synthèse de la Vision territoriale transfrontalière 2050 du Grand Genève

Trélex, le 9 septembre 2024

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Evelyne Vogel, rapporteur	Signature
Commune de Trélex	
Yves Creteigny	Signature
Commune de Crans	
Heidi Herzog	Signature
Commune de Tartegnin	

Mario-Charles Pertusio	Signature
Commune d'Eysins	
Jacques Tschudin	Signature
Commune de Rolle	